



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Substances chimiques dans les couches pour bébés : l'enquête de la DGCCRF confirme l'amélioration de la qualité des produits et l'absence de dépassement des seuils sanitaires

Paris, le 02/07/2020

De 2019 à début 2020, la DGCCRF a mené une enquête sur les couches pour bébés à la suite de la publication de l'avis de l'Anses sur la sécurité de ces produits le 23 janvier 2019. Cette enquête avait pour but de s'assurer du respect des engagements pris devant les ministres par les fabricants [le 8 février 2019](#). Les contrôles réalisés confirment que les travaux engagés par les professionnels ont permis l'amélioration de la qualité des références prélevées et permettent de constater l'absence de dépassement de seuils sanitaires¹ liés à l'exposition aux couches.

Durant cette enquête, 32 références de couches pour bébés, représentatives du marché national, ont été prélevées afin de les analyser dans les laboratoires de la DGCCRF et vérifier l'absence de dépassement des seuils sanitaires définis par l'Anses². **Aucun dépassement de seuils sanitaires liés à l'exposition aux couches pour bébés n'a été constaté.** Ces constats confirment la nette amélioration de la qualité des références présentes sur le marché depuis la dernière enquête réalisée en 2017. Aucun allergène ou résidu de pesticides n'a été retrouvé. Des diminutions des contaminations en dioxines et furanes, PCB-DL (composés chlorés) et HAP³ ont également été relevées, permettant de ne plus constater de dépassement de seuils pour ces substances. Ces résultats sont représentatifs de lots prélevés en 2019 correspondant à des références présentes sur le marché à cette période, dont certaines ont pu faire l'objet de nouvelles améliorations depuis.

Concernant la teneur en formaldéhyde⁴, la situation s'améliore également : les contaminations mises en évidence par les contrôles sont en baisse et ne conduisent pas à un dépassement des seuils sanitaires. Des améliorations complémentaires sont toutefois attendues pour trois références pour lesquelles la teneur mesurée en formaldéhyde dépasse 10% du seuil sanitaire. Si une marge existe d'ores et déjà vis-à-vis de ces seuils sanitaires (la référence présentant la teneur la plus haute est de l'ordre de 50% de ce seuil), il est souhaitable de poursuivre l'amélioration des produits pour tenir compte des différentes voies d'exposition au formaldéhyde comme par exemple : l'alimentation ou l'environnement. Ainsi, la situation ne justifie pas d'ordonner le rappel des

¹ Le seuil sanitaire est le taux à partir duquel l'exposition est susceptible de devenir dangereuse pour la santé.

² Voir la [note d'appui scientifique et technique](#) mise à jour le 9 mars 2020.

³ Hydrocarbures aromatiques polycycliques.

⁴ Selon l'Anses, « connu pour ses effets irritants, le formaldéhyde est une substance retrouvée principalement dans les environnements intérieurs car les sources y sont multiples : produits de construction, ameublement, produits détergents, etc. Il est également émis naturellement lors de tout phénomène de combustion (feux, fumée de cigarette). »

produits mais il est demandé aux opérateurs concernés d'approfondir sous six mois leurs diagnostics pour atteindre rapidement une teneur inférieure à 10% du seuil sanitaire.

Les actions des professionnels doivent en outre être étendues aux **protections pour incontinence**. En effet, un rapport de l'Anses a été publié sur ce sujet [le 23 juin 2020](#). Si, en s'appuyant notamment sur des analyses de références prélevées par la DGCCRF en 2017, l'Anses ne constate pas de dépassement de seuils sanitaires pour la population générale, elle en identifie pour des personnes présentant une peau lésée. Les fabricants doivent donc répercuter sur ces produits les enseignements tirés des mesures prises sur les couches pour bébés, dont les approvisionnements en matières premières et les procédés de fabrication sont similaires.

En termes d'information des consommateurs, la DGCCRF avait déjà constaté, lors du [bilan intermédiaire réalisé le 5 septembre 2019](#), le respect de l'engagement des professionnels sur l'affichage de manière dématérialisée de la composition des couches pour bébé. De manière plus générale, la DGCCRF a contrôlé la conformité de l'information délivrée aux consommateurs sur l'étiquetage des produits pour un certain nombre de références. À ce stade, un avertissement et une injonction ont été adressés à l'encontre de deux entreprises, notamment du fait d'une mention sur l'étiquetage (du type « 0% ») non justifiée au regard des résultats des analyses.

La DGCCRF reste très vigilante quant à la sécurité de ces produits dans leur ensemble, ainsi qu'à l'information délivrée aux consommateurs, via le maintien d'une pression de contrôle dans ce secteur et des analyses régulières. S'appuyant sur les conclusions de l'Anses, la France continue en outre de porter au niveau de l'Union européenne une exigence d'évolution de la réglementation des couches pour bébés, en vue d'un encadrement strict de la présence de substances chimiques.

Annexe – Représentation schématique des résultats des analyses réalisées sur 32 références de couches pour bébés présentes sur le marché national en 2019 et prélevées dans le cadre de l'enquête de la DGCCRF

Légende : catégories de substances recherchées

1 Formaldéhyde	2 Somme dioxines et furanes	3 Somme PCB-DL	4 Somme dioxines, furanés et PCB-DL
5 HAP	6 Allergènes	7 Phtalates	8 Pesticides, glyphosate et AMPA

Code couleur de la signification des résultats d'analyse :

Vert : résultat inférieur à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance n'a pas été détectée ou a été détectée en faible quantité. Elle n'est donc pas susceptible de présenter un risque, y compris dans le cadre des expositions cumulées.

Hachuré vert et orange : résultat pour lequel il n'est pas possible d'exclure un dépassement de la valeur correspondant à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses du fait que la substance ait été détectée mais à une concentration insuffisante pour être quantifiée ou d'une variabilité des résultats ne permettant pas de conclure. Des marges importantes demeurent par rapport aux seuils sanitaires.

Jaune : résultat compris entre 10% et 25% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Orange : résultat compris entre 25% et 50% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Hachuré orange et rouge (cas non rencontré) : résultat compris entre 50% et 100% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Rouge (cas non rencontré) : dépassement des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance est présente dans une quantité susceptible de présenter un risque. Le produit doit être rappelé et retiré du marché.

Marque / Référence	Résumé des résultats d'analyse			
ALDI CHÉRUBIN	1	2	3	4
	5	6	7	8
AUCHAN BÉBÉ BAMBINO	1	2	3	4
	5	6	7	8
AUCHAN CHANGES BÉBÉ	1	2	3	4
	5	6	7	8
BAMBO NATURE	1	2	3	4
	5	6	7	8
CABRIOL	1	2	3	4
	5	6	7	8
CARREFOUR BABY ULTRA DRY	1	2	3	4
	5	6	7	8
CARRYBOO	1	2	3	4
	5	6	7	8
CASINO LES TILAPINS	1	2	3	4
	5	6	7	8
CORA ACTIV'BABY	1	2	3	4
	5	6	7	8
ECO BY NATY	1	2	3	4
	5	6	7	8
HUGGIES LITTLE SWIMMERS	1	2	3	4
	5	6	7	8

HUGGIES PULL-UPS	1	2	3	4
	5	6	7	8
INTERMARCHE POMMETTE AGILITY DRY	1	2	3	4
	5	6	7	8
JOONE	1	2	3	4
	5	6	7	8
KIDDI LOVE	1	2	3	4
	5	6	7	8
LECLERC MOTS D'ENFANTS ULTRA CONFORT	1	2	3	4
	5	6	7	8
LIDL LUPILU	1	2	3	4
	5	6	7	8
LILLYDOO	1	2	3	4
	5	6	7	8
LITTLE BIG CHANGE	1	2	3	4
	5	6	7	8
LOTUS BABY	1	2	3	4
	5	6	7	8
LOVE & GREEN	1	2	3	4
	5	6	7	8
MARMAILLES PLUS	1	2	3	4
	5	6	7	8
MOINA ZAZA	1	2	3	4
	5	6	7	8

MOLTEX	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
MONOPRIX BÉBÉ LES CHANGES ÉCOLOGIQUES	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
PAMPERS BABY-DRY (produits en Allemagne et commercialisés en métropole)	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
PAMPERS BABY-DRY (produits en Égypte et commercialisés à Mayotte)	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
PAMPERS HARMONIE	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
PAMPERS PREMIUM PROTECTION	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
PINGO	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
TINILOO	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						
U TOUT PETITS	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4						
5	6	7	8						